

**Conseil d'établissement
Séance du 19 novembre 2024**

Délibération n°11

**Portant approbation du bilan de l'utilisation de la CVEC en 2023 et 2024
et de la programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.841-5 ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite de l'étudiant ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la fixation des conditions de paiement et de reversement aux établissements du produit de la « contribution de vie étudiante et de campus » ;

Vu le décret du 19 mars 2019 et la circulaire du 21 mars 2019 relatifs aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution Vie étudiante et de campus ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°7 du conseil d'établissement du 29 novembre 2022 portant approbation du bilan de l'utilisation de la CVEC en 2021-2022 et de la programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2022-2023 ;

Vu la délibération n°8 du conseil d'établissement du 23 mai 2023 portant approbation de la modification du règlement intérieur de la commission « Contribution Vie Étudiante et de Campus » (CVEC) ;

Vu la délibération n°9 du conseil d'établissement du 23 mai 2023 portant avis sur la désignation des membres de la commission « Contribution Vie Étudiante et de Campus » (CVEC) ;

Vu le décret n°2024-777 du 8 juillet 2024 portant modification de la répartition du produit de la CVEC ;

La mise en place de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est issue de la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de considérer la qualité de la vie étudiante et de campus comme un facteur de réussite pour les étudiants.

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention en abondant les moyens déjà alloués par les établissements.

Le non-consommé du produit de la CVEC des années antérieures est automatiquement versé dans le fonds de roulement et exclusivement fléché en investissement CVEC.

Le produit de la CVEC pour l'année 2023, dont la programmation avait fait l'objet d'une approbation du conseil d'établissement le 29 novembre 2022, s'élevait à 2 112 181 euros. Depuis, une vice-présidence vie étudiante et une direction générale adjointe dédiée ont été créées le 1^{er} février 2023.

Le règlement intérieur de la commission CVEC a fait l'objet d'une actualisation approuvée lors du conseil d'établissement du 23 mai 2023. Pour rappel, la commission CVEC est chargée d'étudier la répartition des sommes allouées au titre de la CVEC et de préparer un bilan des fonds utilisés. Elle s'est réunie pour la première fois le 30 juin 2023.

Le produit de la CVEC pour l'année 2024 avait fait l'objet d'une programmation approuvée lors de la commission CVEC du 9 novembre 2023 et s'élevait à 2 050 000 euros. En outre, deux appels à projets ont été lancés auprès des directions et composantes de CY les 29 août 2023 et 6 mai 2024, et les commissions vie étudiante (CVE) portant attribution des crédits FSDIE pour les associations étudiantes se réunissent mensuellement.

Les enquêtes ministérielles CVEC renseignées en juillet 2023 (pour l'année 2022) et en juillet 2024 (pour l'année 2023) témoignent d'une consommation de 957 900 euros en 2022 (61 % de taux d'exécution) et d'une consommation de 895 860 euros en 2023 (faible taux d'exécution à 35 % justifié par des travaux pluriannuels non réalisés ou reportés et à des postes non pourvus).

Pour faire suite aux arbitrages pris lors du dialogue de gestion budgétaire du 14 octobre 2024, la programmation CVEC 2025 (à confirmer lors de la commission CVEC de décembre 2024) est estimée à 1 500 000 euros (et 550 000 euros sur le reliquat 2018-2024).

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 12
Membres absents et non représentés : 21

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve le bilan de l'utilisation de la CVEC pour les années 2023 et 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le conseil d'établissement approuve la programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2025 telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 26 novembre 2024

Publiée le : 26 novembre 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

**Bilan de l'utilisation de la CVEC en 2023 et 2024
et programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2025
Conseil d'établissement du 19 novembre 2024**

Bilan de la CVEC en 2023 et 2024

Le dernier bilan en conseil d'établissement a eu lieu le 29 novembre 2022. La fin d'année 2022 et le début de l'année 2023 ont été marqués par le changement de l'équipe présidentielle. Afin de mieux piloter la politique vie étudiante et, notamment, la structuration du produit de la CVEC pour un meilleur déploiement, une vice-présidence et une DGA vie étudiante ont été créées.

Les premiers chantiers concernant la CVEC ont consisté à :

- Réviser les **statuts de la commission CVEC** en incluant 50% de représentation étudiante, votés en conseil d'établissement du 23 mai 2023. Cette nouvelle commission CVEC s'est réunie le 30 juin 2023.
- **Restructurer le budget CVEC** sur l'année civile conformément à l'enquête nationale CVEC, pour un meilleur suivi et une meilleure traçabilité.
- Ouvrir la CVEC plus largement aux **composantes et directions** avec **deux appels à projets** annuels (automne et printemps).

Sur l'année universitaire 2023-2024, deux appels à projet ont été lancés :

- o le 29 août 2023 (commission CVEC le 9 novembre 2023),
- o le 6 mai 2024 (commission CVEC le 5 juillet 2024).

Sur l'année universitaire 2024-2025, deux appels à projet sont prévus :

- o premier appel à projet 14 octobre au 14 novembre (commission mi-décembre 2024)
- o second appel à projet au printemps 2025 (commission juin/juillet 2025)

Les étudiants non-boursiers s'acquittent de la CVEC au CROUS qui en reverse une partie à CY au prorata du **nombre d'étudiants inscrits**. La CVEC ne peut pas être mobilisée pour de la formation et a pour objectif d'améliorer les conditions de vie, d'études et le bien-être de tous les étudiants, d'animer tous les sites de l'établissement et de favoriser les projets transversaux. Les **deux versements** à l'établissement ont lieu en janvier et en juillet. Une **enquête CVEC annuelle** est transmise par le ministère à tous les établissements bénéficiaires.

Ainsi à CY, la CVEC se répartit budgétairement suivant 3 enveloppes annuelles :

- Développement et déploiement multisite des **services de la direction vie étudiante (DVE)**,
- Fonds de solidarité et de développement des **initiatives étudiantes (FSDIE)**,
- Appel à projet multisite auprès des **composantes et directions (AAP)**.

A CY, la CVEC a permis et permet de (cf. tableaux) :

1. **Recruter du personnel** pour mieux accompagner les étudiants au quotidien,
2. Proposer des **dispositifs adaptés** pour aider les étudiants,
3. Organiser des **actions et événements** pour faire vivre les sites et campus,
4. Soutenir les **projets d'associations** étudiantes pour animer les sites,
5. **Aménager des espaces** pour améliorer les conditions d'études.

Plus de détails dans l'actualité de septembre sur cyu.fr : <https://www.cyu.fr/campus/quest-ce-que-la-cvec>

La CVEC

Avant la mise en place de la CVEC en 2018, l'étudiant s'acquittait de **238 € à 283 €** pour bénéficier de la sécurité sociale, de la médecine préventive, pour contribuer au FSDIE et pour accéder aux activités sportives. A la rentrée 2022, le montant de la CVEC (taxe affectée) était de 95 € puis, à la rentrée 2023 : 100 € et, à la rentrée 2024 : **103 euros** (cf. décret juillet 2024 modifiant la répartition CVEC avec part fixe pour les établissements privés de 46 euros soit une baisse estimée à 1,5 euros par étudiant pour les établissements publics – source réseau VP vie étudiante/DGESIP).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CVEC perçue	158 240	1 261 974	1 326 858	1 312 205	979 724	1 444 144	1 526 441

Source DAF

Enquêtes CVEC 2023 et 2024 (périmètre 2022 et 2023)

Intitulé	Consommé 2022 (CP)	Part consommé 2022 (%)	Consommé 2023 (CP)	Part consommé 2023 (%)
Aides sociales	35 785 €	4 %	12 550 €	1 %
Santé étudiante	119 013 €	12 %	200 932 €	22 %
Activités culturelles	84 835 €	9 %	100 566 €	11 %
Activités sportives	165 109 €	17 %	224 114 €	25 %
Activités d'accueil	420 720 €	44 %	267 932 €	30 %
FSDIE	132 439 €	14 %	89 765 €	10 %
TOTAL	957 900 €	100 %	895 860 €	100 %

Source enquêtes CVEC ministérielles CY 2023 et 2024 / *CP = Crédit de paiement / Exemple : En 2022, 12% des crédits consommés ont concerné la santé étudiante

Année 2023

Dans le cadre de la préparation du budget initial 2023, les prévisions 2022 ont été reconduites sur la base de 1 362 181 € de recettes prévisionnelles auxquels s'ajoutent 750 000 € de reprogrammation des crédits CVEC 2018-2022 non consommés. Au total, **2 112 181 €** ont été répartis sur les actions de la vie étudiante :

- Services de la direction vie étudiante : **1 870 481 €** (dont 610k en masse salariale/750k en investissement)
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) : **180 000 €**
- Autres directions : **61 700 €** (2 ETP : 1 international + 1 CY Tech)

A l'issue de l'année 2023, le taux de consommation s'élevait à **35%** des crédits installés (si les travaux pluriannuels avaient été réalisés, les postes identifiés tous pourvus et le FSDIE exécuté nous aurions atteint des taux proches de 60%). Entre 2018 et 2023, l'établissement a **consommé 50% du total de la CVEC perçue** et observe un reliquat de CVEC de 3 243 256 € au 31 décembre 2023. Ce montant est ensuite versé au fonds de roulement de l'établissement (pour un redéploiement exclusif CVEC en investissement – à noter que ce redéploiement repose sur les capacités objectives d'exécution de l'établissement).

Année 2024

Dans le cadre de la préparation du budget initial 2024, 1 300 000 € de recettes prévisionnelles ont été reconduites uniquement en fonctionnement et masse salariale (au regard du faible taux d'exécution 2023), auxquels s'ajoutent 750 000 € de reprogrammation des crédits CVEC 2018-2023 non consommés (pris sur les 3 243 256 € de fonds de roulement).

Au total, **2 050 000 €** ont été répartis sur les actions de la vie étudiante :

- Services de la direction vie étudiante : **1 494 400 €** (dont 516k en masse salariale/645k en investissement)
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) : **180 000 €**
- Appel à projet composantes et directions : **375 600 €** (dont 95k en masse salariale/105k en investissement)

En octobre 2024, le taux de consommation s'élève à près de **60% des crédits installés**.

Focus ressources humaines

Depuis 2018, la CVEC est mobilisée pour le recrutement de personnels afin d'accompagner au mieux l'étudiant au quotidien et sur tous les sites. En octobre 2024, ce sont **14 ETP** qui sont financés sur CVEC (soit près de **50% de la CVEC annuelle perçue**) :

- Santé : 4 ETP (4 psychologues, 1 infirmière, 1 médecin de prévention) auxquels s'ajoutent des prestations complémentaires (diététicien, psychiatre, ostéopathes) > *permanences multisites*
- Sport : 3 ETP (1 agent d'accueil, 2 enseignants d'EPS) auxquels s'ajoutent une dizaine d'intervenants extérieurs (yoga, sophrologie, pilate, Qi Gong, Kizomba, Cheerleading, Hulahoop, Cardio, stretching,) > *essentiellement aux Chênes/campus Cergy-Pontoise car manque d'infrastructures sur les autres sites (nécessité de développement de partenariats avec les acteurs locaux)*
- Vie associative : 2,5 ETP (1 gestionnaire administrative, 1 chargée de projet et 0,5 chargée d'animation internationale)
- Culture : 1 ETP (1 médiatrice culturelle)
- Communication : 1 ETP (1 chargé de communication & information vie étudiante)
- Hors DGA VE : 2,5 ETP (2 chargés d'animation, 1 chargé de promotion – *International, CY Tech, CY Entreprendre & fablabs*)

Focus projets d'aménagement majeurs

La CVEC contribue à **l'amélioration et à la simplification du parcours de l'étudiant** en rendant les services qui lui sont dédiés plus lisibles, visibles et accessibles. En lien étroit avec le pôle patrimoine/DGA Infrastructures et tous les services impactés, l'année 2023 a été marquée par le projet de la **Tour des Chênes** de 1,2M euros (inscrit au COMP) avec :

- Un regroupement des **services santé, handicap, bourses et social** au 1^{er} étage (janvier 2024)
- Un déménagement de **CY Orientation et Career Center** (ex-DOIP) au 2^{ème} étage (septembre 2024)
- L'aménagement d'un **tiers lieu associatif et de l'engagement étudiant** au RDC (septembre 2025)

Parmi les autres projets majeurs :

- Projet de création d'un **gymnase** sur le plateau St Martin : 1M euros
- Amélioration des **espaces de vie et de convivialité de la BU sur différents sites** (Hirsch, Cerclades, St Martin, Neuville, Gennevilliers) : près de 180k depuis fin 2023 (dont 150k pour la rénovation de la BU de St Martin)

Focus projets associations étudiantes CY

Le développement des projets associatifs est favorisé par l'arrivée d'une cheffe de service en octobre 2022, la restructuration du service vie associative, la dématérialisation et simplification des démarches auprès des étudiants et associations.

Ce sont **11 commissions vie étudiante** (septembre à juillet) qui permettent de valider les projets et attribuer des subventions sur le FSDIE. Consommé à hauteur de 50% en 2023, le FSDIE atteint déjà les 41% de consommation à septembre 2024. Entre octobre 2022 et 2024, CY passe d'une cinquantaine d'associations à **90 associations** actives. En 2023-2024, **70 projets associatifs** sur **7 sites** ont été financés par la CVEC :

- 50% des projets concernent des animations et événements festifs,
- 20% de l'acquisition de matériel,
- 17% de sorties culturelles, conférences et voyages,
- 8% des actions liées à la transition, des concours ou des formations spécifiques hors académiques.

	Année 2022-2023	Année 2023-2024	Evolution
Nombre de projets	51	70	+37%

	Nombre d'associations référencées (juin 2024)	Nombre de projets financés en 2023-2024	Part des 180k de FSDIE consommée
IEP - SGL	20	29	23,5%
Les Chênes	29	23	14,5%
CY Tech - Parc	18	7	10,5%
CY Design - SGL	2	4	0,1%
Neuville	2	3	0,6%
CY Tech - Pau	5	3	6%
St Martin	2	1	0,3%

Source Service vie associative (DGA VE)

Focus communication actions CVEC

Dans la perspective d'une stratégie d'information étudiante efficace et d'une meilleure valorisation des projets ou actions financées sur la CVEC, plusieurs actions ont été amorcées :

- Une **page dédiée** sur le site internet,
- Des **focus mensuels** notamment dans les newsletters aux étudiants,
- L'apposition du **logo** dans les différentes communications digitales, affichages et physiques,
- Un **rappel des obligations** qui incombent aux porteurs de projets liés à la communication des actions sur les différents réseaux et supports et lors d'interventions.

Programmation année 2025 (estimatif – à valider en commission CVEC de décembre 2024)

Dans le cadre de la préparation du budget initial 2025, 1 500 000 € de recettes prévisionnelles sont prévues, auxquels s'ajoutent 550 000 € de reprogrammation en investissement des crédits CVEC 2018-2024 non consommés. Au total, 2 050 000 € ont été répartis :

- Services de la direction vie étudiante : **1 486 905 €** (dont 560k de masse salariale/645k en investissement)
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes : **215 000 €** (dont 55 000 € Social)
- Appel à projet composantes et directions : **348 095 €** (dont 85k de masse salariale/105k en investissement)

Liste non exhaustive des actions réalisées en 2023 et 2024

Services de la direction vie étudiante

ACCUEIL & INFORMATION – Mise en place des villages étudiants multisite (présentation des services vie étudiante)
ACCUEIL & INFORMATION – Financement du dispositif d'accueil des étudiants internationaux (International Welcome Desk)
ACCUEIL & INFORMATION – Financement de l'application de recherche de logement Studapart
SANTE – Installation et gestion des distributeurs de protections périodiques sur tous les sites
SANTE – Trousses Festibox, dispositif de prévention et sensibilisation des soirées étudiantes
SANTE – Séren'études
SANTE – Programmation Octobre Rose
SOCIAL – Dispositif d'aides pédagogiques individuelles (API)
SPORT – Renouvellement du parc de machines de musculation (automatisé et sécurisé)
SPORT – Acquisition de VTT, kayaks et paddles (et containers pour stockage à l'Ile de Loisirs)
SPORT – Location de créneaux dans des équipements sportifs privés
SPORT – Evènement CY Raid inter-établissement avec la FFSU
SPORT – Jeu d'île de loisirs : programmation découverte des sports à l'Ile de loisirs sur le campus cergy-pontain
SPORT – Stage APPN
SPORT - BNSSA
SPORT – Licences étudiantes FFSU (AS CY)
CULTURE – Evènement Folle nuit du théâtre universitaire
CULTURE – Réalisation de podcasts avec les étudiants du BUT
CULTURE – Renouvellement du piano sur le site des Chênes
CULTURE – Exposition et conférence Octobre Rose
CULTURE – Ciné club
CULTURE – Résidence artistique
CULTURE – Sorties culturelles
VIE ASSOCIATIVE – Acquisition de matériel et jeux pour les MDE
VIE ASSOCIATIVE – Formations des associations étudiantes
VIE ASSOCIATIVE – Festival des solidarités

Directions et composantes (hors direction vie étudiante)

BU – Acquisition de matériel et mobilier pour des espaces détente extérieur et intérieur (Cerclades, Neuville, Hirsch, Genevilliers)
BU – Abonnement logiciel de réservation de salles partagées « Affluence »
BU – Actions culturelles dans les bibliothèques et achat de cimaises pour expositions mobiles
BU – Service de prêt d’objets
DGA Formation (CAE) – Aménagement espace de coworking CY Entreprendre (Turbine)
DIRCOM/CFA – Soutien à l’événement Apprentiscène
LSH – Evénement « Charlemagne au Brésil » en lien avec le service culture
IUT – Salle de détente et mobilier extérieur à Argenteuil
IUT – Evénement QLIO
IUT – Festival des Talents
IEP – Participation au financement des consultations de soutien psychologique
IEP – Ateliers sensibilisation « 2 Tonnes »
IST – Acquisition de VTT et sorties géologiques à Neuville en lien avec le SUAPS
CMQ Versailles – Participation aux rencontres théâtrales
CY TECH – Participation à l’aménagement de l’espace « La Tisanière » sur le site du Parc
DROIT – Exposition sur les étudiants sportifs en lien avec les services culture et sport